

# La Conférence

Magazine de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles

Année judiciaire 2009-2010

Février - Mars # 4



[www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)

---

Colloques : droits de l'homme, droit  
des sociétés / Grande conférence :  
Eric Dupond-Moretti / Soirée Mirano



 Tanguy Couplet  
Private Banker



VOTRE PRIVATE BANKER EST À VOS CÔTÉS POUR TOUS LES ASPECTS LIÉS À LA GESTION DE VOTRE PATRIMOINE COMME POUR VOS BESOINS BANCAIRES QUOTIDIENS.

“ **CHAQUE RENCONTRE AVEC UN CLIENT** me permet de faire un pas de plus dans la compréhension de son histoire personnelle, de sa situation familiale et professionnelle. Cette relation, inscrite dans la durée, permet de préciser les besoins du client, de cerner ses objectifs prioritaires et de lui offrir ainsi les solutions les mieux adaptées en fonction de l'évolution de son environnement personnel ou professionnel.

Il est important de s'impliquer de manière transgénérationnelle car un patrimoine a généralement plusieurs vies. Mes clients savent qu'ils peuvent compter sur moi pour trouver des réponses à leurs attentes sur le plan patrimonial, mais aussi dans leurs besoins bancaires au quotidien. Cette gestion globale du patrimoine de mes clients ne serait pas possible sans un formidable travail d'équipe au sein de BNP Paribas Fortis Private Banking. ”

GRÂCE AUX LIENS ÉTROITS QUE NOUS ENTRETENONS AVEC NOS CLIENTS, NOUS SOMMES EN MESURE D'ATTIRER LEUR ATTENTION SUR DES OPPORTUNITÉS ET DES SOLUTIONS QU'ILS N'AVAIENT PAS ENVISAGÉES.

Bienvenue dans  
 la nouvelle Private Bank  
de BNP Paribas Fortis



**BNP PARIBAS FORTIS**  
PRIVATE BANKING

| La banque d'un monde qui change

N'hésitez pas à prendre rendez-vous au 0800/98542 ou à poser vos questions sur [www.bnpparibasfortis.be/privatebanking](http://www.bnpparibasfortis.be/privatebanking)

# som maire

## Activités

- 04 Palais littéraire et artistique
- 06 Grande conférence d'Eric Dupond-Moretti
- 07 Justice et cinéma

## Échos

- 20 Grande conférence de Luc Ferry

## Activités

- 05 Mini recyclage en droit administratif
- 09 Colloque : la procédure devant la Cour européenne des droits de l'homme
- 14 Colloque : Preuve et information dans la vie des sociétés

## Activités

- 11 Soirée Mirano
- 12 Palais littéraire et artistique
- 13 Songe d'une nuit d'Egypte
- 17 Théâtre : « Libre de tuer »

# édito rial

Chers Confrères,

Passée l'effervescence de la rentrée, la vie de la Conférence reprend son cours. Vous sont ainsi proposées différentes activités scientifiques et culturelles qui, je l'espère, susciteront intérêt et curiosité.

Au plan scientifique, droits de l'homme, droit des affaires et droit administratif sont au programme. La jurisprudence en matière de droits de l'homme prend fort heureusement de plus en plus d'importance. Il suffit de lire le nombre de décisions publiées en la matière dans les revues juridiques. Vous pourrez, au cours d'une après-midi d'étude organisée en collaboration avec l'Institut des droits de l'homme et l'Union Internationale des Avocats, suivre le cheminement pratique d'une procédure devant la Cour européenne des droits de l'homme en ayant notamment pour guide Mme Françoise Tulkens, juge belge à la Cour. Le droit des affaires sera aussi à l'honneur avec un colloque, placé sous la direction du doyen Olivier Caprasse, consacré à l'information et à la preuve dans le droit des sociétés. Les praticiens sont quotidiennement confrontés à ces questions. Le temps est venu de faire le point avec les meilleurs spécialistes de la matière. La cassation administrative fera l'objet d'un mini-recyclage animé par notre confrère David Renders, professeur à l'UCL.

Illustration de ce que l'appareil judiciaire peut faire de pire, l'affaire d'Outreau a marqué les esprits. Vous vous souviendrez des interventions médiatiques de celui qui a obtenu l'acquiescement de Roselyne Godard, que les médias appelaient la boulangère, dont la vie a été brisée par cette sinistre erreur judiciaire. Notre confrère lillois Eric Dupond-Moretti, que le journal le Monde décrit



comme « l'ogre des prétoires », honorera la tribune des grandes conférences de sa présence. Il évoquera une juridiction qu'il connaît bien et qui fait débat, la Cour d'assises.

Les amis de la Conférence connaissent et apprécient Jérôme de Brouwer dont ils peuvent lire les écrits passionnants dans nos colonnes mais aussi, régulièrement, dans celles du Journal des Tribunaux. Historien du droit, il nous parlera du sujet auquel il a consacré sa thèse et qui est malheureusement toujours d'actualité dans de nombreux pays, la peine de mort. Bruno Dayez poursuivra son passionnant cycle de conférences consacré aux rapports entre la justice et le cinéma. Gerard Leroy nous fera une fois encore le plaisir de venir animer un Palais littéraire et artistique. Cette année, il a choisi de nous parler de mythologies grecque et romaine amusantes.

La Conférence vous propose un spectacle de danse égyptienne donné par la sœur de notre confrère et ami Xavier Grogard qui promet d'être féérique et une pièce de théâtre dont le texte a été rédigé par Me Marc Helmsmoortel.

Le 5 mars, ce haut lieu de la nuit bruxelloise qu'est le Mirano accueillera le jeune barreau. Venez y nombreux.

Votre bien dévoué,

Marc Dal  
Président

Jérôme de Brouwer  
Mercredi 3 février 2010 à 20h

# Palais littéraire et artistique

## Abolir ?

### La peine de mort en Belgique au 19<sup>ème</sup> siècle.

La Conférence du jeune barreau vous convie à assister au Palais littéraire et artistique consacré à la peine de mort et animé par Jérôme de Brouwer, chercheur au Centre d'Histoire du Droit et de la Justice de l'UCL, ce mercredi 3 février 2010.

L'abolition légale de la peine de mort n'est intervenue en Belgique qu'en 1996, mettant fin à une abolition de fait longue de plus d'un siècle : depuis 1863, sous réserve d'une seule exception, les condamnations capitales pour crimes de droit commun ont systématiquement fait l'objet d'une commutation de peine. Cette longévité de l'abolition de fait forme, jusque dans les années nonante, l'une des spécificités les plus remarquables du système pénal belge.

L'abolition de fait se profile au début de la décennie 1860. La cause abolitionniste connaît alors une audience sans précédent auprès de l'opinion publique. Appelés à se prononcer sur la question, les députés votent majoritairement en faveur du maintien de la peine de mort. Mais le partage des voix révèle un écart très faible entre les partisans de l'abolition et leurs opposants. La conviction personnelle du Ministre de la Justice Jules Bara, soutenu par le gouvernement, fait pencher la balance vers une solution de compromis : maintenue, la peine de mort restera cependant inappliquée.

Nous vous proposons ce 3 février d'approcher ce phénomène complexe qu'a constitué chez nous le retrait de la peine capitale. Il s'agit d'engager une réflexion multiple: sa relation avec l'évolution du droit pénal et la généralisation de l'enfermement cellulaire d'une part, mais aussi ses aspects politiques ainsi que sa dimension anthropologique et sociale.



Date : Le mercredi 3 février 2010 à 20h

Lieu : Palais de justice – vestiaire des avocats

#### Inscriptions :

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be).

Il est éventuellement possible de s'inscrire également par e-mail à l'adresse [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be) ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61.

En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

#### Participation aux frais :

5 € qui peuvent être payés sur place ou au préalable sur le compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 en précisant comme références « nom(s)+prénom(s) - PLA Jérôme de Brouwer ».



# Mini recyclage La cassation administrative

Mardi 9 février 2010 à 12h

**Par David Renders,**  
vice-doyen de la Faculté de droit de l'U.C.L.  
en charge des relations avec les milieux  
extérieurs, avocat.

**Gautier Pijcke,**  
assistant à l'U.C.L., avocat.

**Florence Piret,**  
collaboratrice scientifique à l'U.C.L.,  
auditeur adjoint au Conseil d'Etat.

Si l'on sait que le Conseil d'Etat doit annuler tout acte administratif unilatéral irrégulier qui lui est déféré, l'on sait moins qu'il est tenu de casser les décisions juridictionnelles administratives irrégulières soumises à sa censure, comme la Cour de cassation en a la charge à propos des décisions des cours et tribunaux de l'ordre judiciaire.

Depuis l'importante réforme intervenue en 2006, la procédure en cassation administrative est animée par de nouvelles règles qui donnent lieu à des enseignements jurisprudentiels aussi nombreux que subtils, que l'avocat qui est appelé à côtoyer les juridictions administratives ne saurait méconnaître.



Date : Le mardi 9 février 2010 de 12h à 14h

Lieu : Palais de justice – Salle Cornil

Participation aux frais :

Membres de la Conférence : 20 €

Non membres : 30 €

Stagiaires membres de la Conférence : 15 €

Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du mini-recyclage

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 en précisant comme référence « nom + prénom - Mini-recyclage en droit administratif ».

Inscriptions :

Inscription préalable obligatoire au plus tard  
**le 5 février 2010.**

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou éventuellement par e-mail : [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be) ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 518 85 61.  
En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

# Grande conférence Éric Dupond- Moretti

La Cour d'assises en question  
Lundi 22 février 2010 à 20h



Ce lundi 22 février nous recevons dans le cadre de nos grandes conférences, le célèbre avocat pénaliste français Me Eric Dupond-Moretti.

Ce redoutable plaideur du barreau de Lille est réputé pour détenir le plus grand nombre d'acquittements aux assises, obtenus aux quatre coins de la France et notamment dans l'affaire d'Outreau.

A l'heure où la Belgique remanie en profondeur sa procédure devant la Cour d'assises, il viendra nous entretenir des différences entre les procédures d'assises belges et françaises, et plus particulièrement du controversé droit d'appel.

Un débat réunissant des spécialistes de la question sera organisé à l'issue de la conférence.



Date : Le lundi 22 février 2010 à 20h

Lieu : Palais de justice

#### Inscriptions :

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be). Il est éventuellement possible de s'inscrire également par e-mail à l'adresse [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be) ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

#### Participation aux frais :

5 € qui peuvent être payés sur place ou au préalable sur le compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 en précisant comme références « nom(s)+prénom(s) - conférence Dupond-Moretti 22 février ».

#### Renseignements complémentaires

Consultez notre site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou contactez le secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.

# La justice au cinéma : le jury

Jeudi 25 février 2010 à 20h



Le pari de ces conférences consiste à croire que le septième art révèle ce que la justice pénale est par essence.

L'éternité des images fixe une réalité toujours évanescence; la construction de l'intrigue ramène par ailleurs au plus serré des faits qui, d'ordinaire, se disséminent. Le langage du cinéma (du moins dans ses grandes œuvres) est dense, percutant, fondamental. Appliqué à Themis, il produit les mêmes effets: ce qui échappait à l'attention de l'observateur lui saute dorénavant aux yeux.

Le cinéma offre ainsi une nouvelle intelligence de la chose judiciaire pourvu que l'on y soit attentif. C'est l'ambition de ce cycle: tenter, par le biais d'œuvres de fiction, de pénétrer au cœur intime de la justice pour en extraire une vérité, certes pas globale ni définitive, mais néanmoins importante et durable.

Chaque conférence porte sur un thème différent et choisit de relier les œuvres présentées grâce à un fil conducteur.

La conférence du 25 février portera sur le jury populaire, sujet d'actualité s'il en est, et sera sous-tendue par la question suivante: la vérité et la justice sont-elles démocratiques? Au menu, quelques très bons films dont on taira le titre pour ménager le suspense ...

+

Date :

Le jeudi 25 février à 20h

Lieu :

ArtShake Gallery, 59, rue Lefrancq  
à 1030 Bruxelles (02 242 19 45)

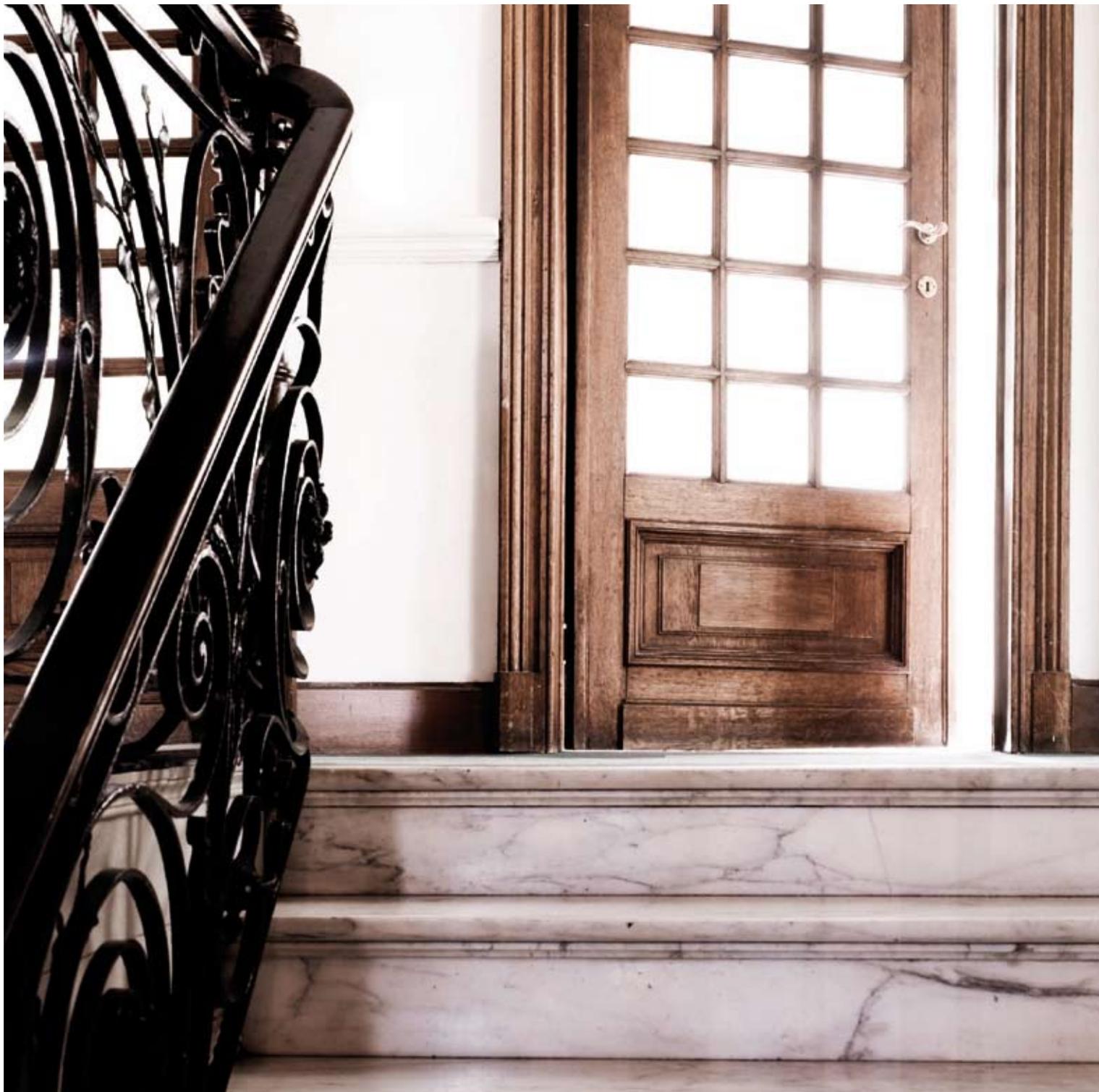
Inscriptions :

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be). Il est éventuellement possible de s'inscrire également par e-mail à l'adresse [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be) ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

Participation aux frais : 5 €

Renseignements complémentaires :

Consultez notre site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou contactez le secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.



CBEA 425-40

**D&A** Devaux & Associés  
Planification financière

# Prendriez-vous le temps d'en parler ?

Bilan patrimonial - Optimisation des flux financiers - Passage en société

# Colloque : Les droits de l'homme

La procédure devant la Cour européenne des droits de l'homme et sa jurisprudence relative au procès équitable

Colloque organisé conjointement par la Conférence du jeune barreau de Bruxelles, l'Union Internationale des Avocats et l'Institut des droits de l'homme le 26 février à 14h

## Orateurs

**Madame Françoise Tulkens**,  
juge à la Cour européenne des droits de l'homme,  
président de la 2<sup>ème</sup> section.

**Monsieur Gustavo Zagrebelsky**,  
juge à la Cour européenne des droits de l'homme,  
vice-président de la 2<sup>ème</sup> section.

**Monsieur Frédéric Krenc**,  
avocat, assistant aux FUSL, maître de conférences  
invité à l'UCL.



Lieu : nouvelle salle BAJ,  
rue de la régence.

## Programme

**14h** : Accueil par Marc Dal, président de la  
Conférence du jeune barreau de Bruxelles

**14h10** : Introduction par Yves Oschinsky, bâtonnier de  
l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles

**14h30 -15h15** : Les conditions de recevabilité des  
requêtes devant la Cour européenne des droits de  
l'homme (article 35 de la CEDH)

**15h15-16h00** : Le parcours d'une requête devant  
la Cour européenne des droits de l'homme (dépôt  
de la requête, mesures provisoires, décisions des  
comités, examen par un chambre, communication de  
la requête et observations des parties, représentation  
légitime du requérant, décision sur la recevabilité, ,  
règlement amiable, radiation)

**16h00 -16h30** : **Pause café**

**16h30 -17h15** : Le parcours d'une requête devant  
la Cour européenne des droits de l'homme – suite  
(les audiences, examen au fond, arrêts, satisfaction  
équitable, renvoi devant la grande chambre, exécution  
des arrêts)

**17h15 -18h00** : Les garanties du procès équitable  
(article 6 de la CEDH).

**Date** : Le vendredi 26 février 2010  
de 14h à 18h.

## Participation aux frais :

Membres de la Conférence : 65 €

Non membres : 80 €

Stagiaires membres de la Conférence : 20 €

Paiement préalable au crédit du compte de la  
Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34  
en précisant comme référence « nom + prénom  
– Colloque droits de l'homme ».

## Inscriptions :

Inscription préalable obligatoire au plus tard  
le 19 février 2010.

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site :  
[www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou éventuellement par  
e-mail : [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be) ou par fax au secrétariat  
de la Conférence au : 02 518 85 61. En cas  
d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos  
nom, prénom et adresse électronique.

*La pension complémentaire  
avec le meilleur rendement  
spécialement pour VOUS*



**Caisse de prévoyance**

des avocats, des huissiers de justice  
et autres indépendants OFP

Avenue de la Toison d'Or 64 • 1060 Bruxelles  
Tél. : 02 534 42 42 • Fax : 02 534 43 43  
info@cpah.be • www.cpah.be

IRP agréée le 30/07/2007 sous le n° 55.002

# Les soirées Mirano de la Conférence

Vendredi 5 mars 2010

Qu'il neige ou qu'il pleuve, que l'on soit en hiver ou en été, les nuits bruxelloises sont toujours chaleureuses et enjouées, spécialement lorsqu'il s'agit de réunir les avocats du barreau de Bruxelles dans un lieu entièrement consacré à la fête.

La Conférence vous convie à sa deuxième soirée Mirano de l'année judiciaire, le vendredi 5 mars 2010 dès 22h.

Seuls ou entre amis, venez nombreux nous rejoindre sur le « dance floor ».



Renseignements complémentaires :  
Consulter notre site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou contacter le secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.

Inscriptions  
L'entrée est gratuite.

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site :  
[www.cjbb.be](http://www.cjbb.be).

Gérard Leroy  
Jeudi 11 mars 2010 à 20h

# Palais littéraire et artistique

## Mythologies grecque et romaine amusantes. Des dieux et déesses très humains

Zeus mène une vie de patachon. Héra, Minerve et Aphrodite se disputent pour savoir quelle est la plus belle. Aphrodite trompe Héphaïstos avec Mars. Les dieux interviennent, et pas toujours de façon hôte, dans la guerre de Troie. Mais la mythologie ne se réduit pas à ces caricatures.

Les dieux initiaux sont des forces indifférenciées ; il y a eu une humanisation et une harmonisation progressives, semblables à celles de l'enfant qui se développe. Chaque divinité est un archétype ou modèle, mais pas nécessairement dans le sens positif du terme, que nous retrouvons dans les individus que nous côtoyons. La mythologie enseigne que le destin s'impose à l'homme et que parfois il paie pour les fautes commises par les générations antérieures. Peut-il en sortir ?

C'est dans l'univers incroyable mais terriblement humain de la mythologie grecque et romaine que Gérard Leroy nous emmènera lors d'un Palais littéraire et artistique, le jeudi 11 mars 2010.



### Date et lieu :

Le jeudi 11 mars 2010 à 20h  
Palais de justice – vestiaire des avocats

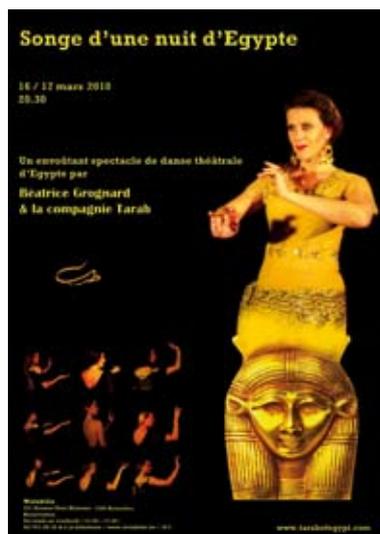
### Inscriptions :

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be).

Il est éventuellement possible de s'inscrire également par e-mail à l'adresse [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be) ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

### Participation aux frais :

5 € qui peuvent être payés sur place ou au préalable sur le compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 en précisant comme références « nom(s)+prénom(s) – PLA Gérard Leroy ».



# Songe d'une nuit d'Égypte

Béatrice Grogard et la compagnie de danse Tarab  
Mercredi 17 mars 2010 à 20h30

Fresque dansée contemporaine puisant son inspiration dans la légende de la déesse Hathor, célébration de la féminité, puissante et solaire, expression mystérieuse de la beauté du monde et de la magie de l'au-delà...

Voici le spectacle auquel vous convie la Conférence du jeune barreau à Wolubilis où vous serez plongés dans l'éblouissante richesse artistique et culturelle de l'Égypte pharaonique.

Danseuse et chorégraphe, historienne de l'art et archéologue de formation, Béatrice Grogard - fille de feu Me Louis Grogard, sœur de l'ancien président Xavier Grogard et cousine de Madame Muriel Grogard, juge au tribunal de la jeunesse de Bruxelles, son parcours professionnel se sera donc résolument écarté du sillon judiciaire... – se produit depuis 15 ans sur les scènes de Belgique et d'Europe, tout en enseignant son art, chez nous, à Woluwe-Saint-Lambert, au sein de son école de danse « Tarab ».

Songe d'une nuit d'Égypte nous emportera vers l'univers de danses millénaires, hiératiques et voluptueuses à la fois, enrichies d'une modernité fraîche, réjouissante et radieuse.

Le spectacle sera suivi d'un drink dans un espace réservé où nous aurons l'opportunité de saluer les artistes.

Le théâtre abritera aussi une exposition exceptionnelle de quelques œuvres d'Ismail Sameh, peintre-calligraphe au Caire.



## Date et lieu :

Mercredi 17 mars 2010 à 20h30 au Wolubilis, avenue Paul Hymans 251 à 1200 Bruxelles

Durée du spectacle : 1 heure 25 sans entracte

## Inscriptions :

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) au plus tard le 9 mars 2010.

Il est éventuellement possible de s'inscrire également par e-mail à l'adresse [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be) ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

## Participation aux frais :

30 € à payer au préalable sur le compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 en précisant comme références « nom(s)+prénom(s) - songe d'une nuit d'Égypte 17 mars ».

## Renseignements complémentaires :

Consultez notre site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou contactez le secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.

Plus d'infos : [www.tarabofegypt.com](http://www.tarabofegypt.com)

Colloque organisé par la Conférence du jeune barreau  
Jeudi 18 mars 2010

## Programme

**8h45**

Accueil des participants

**9h**

Allocution de bienvenue

**Marc Dal**, avocat, président de la Conférence du jeune barreau

**9h10**

Introduction

**Olivier Caprasse**, directeur scientifique du colloque, avocat, doyen de la faculté de droit de l'ULG

**9h20**

La preuve et l'information dans la vie des sociétés : principes généraux **Yves De Cordt**, avocat, professeur à l'UCL

**9h50**

La preuve de la qualité d'associé

**Pierre Nicaise**, notaire, professeur à l'UCL

**10h30 Pause**

**11h**

La preuve du pouvoir de représentation

**Sandrine Hirsch**, avocat

**11h30**

La preuve et les documents sociétaires

**François De Bauw**, avocat

**12h – 12h30 Séance de questions**

**12h30 Déjeuner**

**14h**

Droit à l'information et pouvoir d'investigation des actionnaires, **Marc Fyon**, avocat

**14h30**

Le droit à l'information et le pouvoir d'investigation des administrateurs, **Eric Potier**, avocat

**15h Pause**

**15h30**

Preuve et information dans la vie des sociétés, la place du commissaire

**Michel De Wolf**, réviseur d'entreprise, professeur à l'UCL

**16h**

Preuve et information dans la vie des sociétés, la place du juriste d'entreprise,

**Jean Cattaruzza**, juriste d'entreprise, ancien président de l'Institut des juristes d'entreprises

**16h30 Séance de questions**

**16h45**

Rapport de clôture

**Olivier Caprasse**, directeur scientifique du colloque, avocat, doyen de la faculté de droit de l'ULG.

# Preuve et information dans la vie des sociétés : questions choisies

+

Date et Lieu :

Le jeudi 18 mars 2010

De 9 à 17h (accueil des participants dès 8h45)

Auditorium ING, avenue Marnix 25, 1000 Bruxelles.

Droits d'inscription :

Le prix de la participation aux travaux, les pauses-café, le déjeuner et l'acquisition de l'ouvrage reprenant les actes du colloque est fixé :

- pour les membres de la Conférence et les magistrats à 195 €
- pour les non membres de la Conférence à 260 €

Le prix de la participation aux travaux, aux pauses-café et au déjeuner est fixé :

- pour les membres de la Conférence à 110 €
- pour les non membres de la Conférence à 130 €
- pour les stagiaires et les étudiants à 50 €

Inscriptions et paiement :

Inscription préalable obligatoire au plus tard le 11 mars 2010 via le site internet [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be). Il est éventuellement possible de s'inscrire également par e-mail à l'adresse [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be) ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

Le paiement doit être effectué au préalable au crédit du compte numéro 630-0215121-34 de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles avec la référence « Preuve et information dans la vie des sociétés – nom + prénom ».

Formation permanente :

La participation à ce colloque donne droit à 6 points de formation permanente comme agréé par l'OBF. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Renseignements complémentaires :

Consultez notre site [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou contactez le secrétariat de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles (Palais de justice – Place Poelaert) au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.



# 3

## Preuve et information dans la vie des sociétés : trois questions à Olivier Caprasse

1

**Quels seront les thèmes abordés au cours du colloque ? Quel est le fil conducteur de ce colloque ?**

Comme l'indique son intitulé, ce colloque s'articulera autour de deux grands axes, à la fois distincts mais très proches : le droit de la preuve en droit des sociétés, d'une part, le droit à l'information dans la vie des sociétés d'autre part.

Après avoir posé les principes généraux, nous envisagerons comment faire la preuve de la qualité d'associé, et la preuve du pouvoir de représentation.

Une attention particulière sera ensuite donnée au rôle probatoire des documents sociétaires (procès-verbaux, registres, comptabilité) : quelle est leur valeur, qui les dresse, peut-on les remettre en cause, etc.

Nous étudierons enfin les droits dont disposent les actionnaires et les administrateurs en matière d'information.

C'est donc autour d'un double fil rouge que se tissera cette journée : être en mesure de prouver son droit est essentiel à la mise en œuvre de celui-ci ; être en mesure d'obtenir l'information sociétaire adéquate est indispensable à la gestion de la société pour ses acteurs.

2

**En quoi ce colloque est-il important pour les praticiens ?**

Je pense réellement qu'il s'agit de thèmes d'une importance fondamentale pour les praticiens.

Est-il besoin de le rappeler, sans preuve, le titulaire d'un droit est démuné. Le thème de la preuve est ainsi au cœur de la vie des affaires. A cet égard, le colloque entend non seulement rappeler les principes applicables, mais montrer comment ceux-ci doivent être appréhendés en pratique (comment concrètement obtenir tel ou tel document ; comment agir dans la prévision de litiges futurs pour préserver ses droits, etc.)

L'information s'inscrit également pleinement dans le concret dans la mesure où c'est grâce à celle-ci que les acteurs de la vie des sociétés que sont les actionnaires et les administrateurs pourront déterminer comment agir.

Doyen de la faculté de droit de Liège, maître de conférences à l'ULB, avocat

Ici aussi, l'approche se veut à la fois scientifique et résolument pratique. Nous répondrons à des questions du type : que peut-on demander comme information si l'on est actionnaire ou administrateur ; à qui ; suivant quelle modalité, etc. Un administrateur peut-il par exemple s'adresser au personnel individuellement ; peut-il obtenir le détail des factures de la société...

L'aspect pratique sera également concrétisé par les interventions d'un juriste d'entreprise et d'un commissaire qui donneront le point de vue de leur profession sur les thématiques du jour.

Je voudrais enfin dire que, par praticiens intéressés, il faut ici entendre tous les acteurs – notaire, réviseur, juriste d'entreprise, magistrats, acteurs du monde des affaires et bien sûr avocats – qui sont amenés à croiser la vie des sociétés.

En outre, les questions traitées sont si fondamentales, si transversales, que ce colloque n'est nullement réservé aux praticiens spécialisés du droit des sociétés. Les problématiques en jeu sont en effet rencontrées par tous.

3

**Des questions d'une actualité particulière seront-elles abordées ?**

Je dirais que de façon générale, les questions étudiées sont toujours d'actualité. Il n'est quasi pas de litige en matière de droit des sociétés où l'un ou l'autre des aspects touché par ce colloque ne soit présent. Que l'on pense par exemple aux demandes des petites actionnaires d'obtenir certaines informations dans le cadre du procès Fortis.

Au-delà de ce constat, le dernier état des réformes en matière de contrôle des sociétés, de comptabilité, de forme des titres (je pense à la suppression des titres au porteur, à la dématérialisation et à leur conséquence sur la preuve de la qualité d'actionnaire et sur l'information des tiers) sera bien sûr donné.

## LA RESPONSABILITÉ CIVILE

Chronique de jurisprudence 1996-2007

en 2 volumes



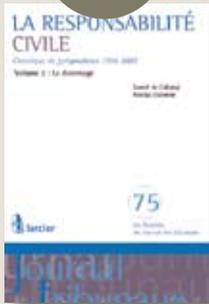
Version électronique disponible sur [www.strada.be](http://www.strada.be)

### VOLUME 1 :

#### Le fait générateur et le lien causal

Bernard Dubuisson  
Vincent Callewaert  
Bertrand De Coninck  
Grégoire Gathem

Éd. 2009 | 1088 p. | 200,00 €



### VOLUME 2 :

#### Le dommage

Daniel de Callatay  
Nicolas Estienne

Éd. 2009 | 608 p. | 130,00 €

Les 2 volumes : 280,00 €  
au lieu de 330,00 €

Souscrivez à l'ordre permanent de la collection *Les Dossiers du Journal des tribunaux* et bénéficiez d'une remise de 15% sur tous les ouvrages de la collection.

► Collection *Les Dossiers du Journal des tribunaux*



Version électronique disponible sur [www.strada.be](http://www.strada.be)

## REQUÊTE UNILATÉRALE ET INVERSION DU CONTENTIEUX

Hakim Boularbah

► Collection de l'Unité de droit judiciaire de l'ULB

Éd. 2010 | 904 p. | 125,00 €



### Informations et commandes :

LARCIER c/o De Boeck Services sprl • Fond Jean-Pâques 4 • 1348 Louvain-la-Neuve  
☎ 0800/99 613 • 📠 0800/99 614 • [commande@deboeckservices.com](mailto:commande@deboeckservices.com)

[www.larcier.com](http://www.larcier.com)

Collection Commission Université-Palais

## ACTUALITÉS EN DROIT DE L'EXÉCUTION FORCÉE

Sous la direction de Frédéric Georges

A. Berthe - J.-P. Bours - G. de Leval - L. Frankignoul - N. Gallus - Fr. Georges - P. Gielen



Édition 2009 - 304 pages - 66,5 €



Édition 2009 - 174 pages - 56,5 €

Collection des Éditions du Jeune Barreau de Liège

## CONFRATERNITÉ ET CONCURRENCE

J.-Fr. Bellis - J. Bockourt - O. Gernay - Ph. Hallet  
V. Lamberts - B. Leroy - P. Pichault - Th. Wickers



T. 010 39 00 70 F. 010 39 00 01 [info@anthemis.be](mailto:info@anthemis.be)

Découvrez l'intégralité de notre catalogue sur [www.anthemis.be](http://www.anthemis.be)



# Théâtre : « Libre de tuer »

Mardi 23 mars à 20h30

La Conférence du jeune barreau de Bruxelles vous convie à assister à la pièce de Marc Helmoortel, « Libre de tuer », le mardi 23 mars à la fondation Masui.

La pièce, inspirée de faits réels, se risque à l'introspection d'un tueur de 18 ans qui sème la terreur à travers la ville en tuant des étrangers sans qu'aucun obstacle moral ne s'oppose à lui : il est « libre de tuer » !



Date et lieu :

Le mardi 23 mars 2010 à 20h30  
Fondation Isabelle Masui,  
Chemin du Crabbegat, 4 à 1180 Bruxelles

Participation aux frais :

10 €

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 en précisant comme référence « nom + prénom – Libre de tuer ».

Inscriptions :

Inscription préalable obligatoire au plus tard le 16 mars 2010.

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be) ou éventuellement par e-mail : [inscriptions@cjbb.be](mailto:inscriptions@cjbb.be) ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 518 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

# Regard extérieur : Jean-Pierre Stroobants

Interview réalisée par  
François Collon

Journaliste, correspondant à Bruxelles  
du journal « Le Monde »

Comment êtes vous devenu journaliste ? Présentez-nous le parcours qui vous a amené aujourd'hui à travailler pour Le Monde.

L'opinion a couru longtemps qu'on devenait journaliste par hasard ou par incapacité à faire autre chose. En ce qui me concerne, il s'agit d'un choix délibéré qui remonte à l'adolescence. J'ai donc naturellement effectué des études de journalisme, à l'Université libre de Bruxelles d'abord, puis à l'école de journalisme de Lille, en tâchant de m'intéresser plus spécifiquement aux questions politiques. J'ai débuté ma carrière auprès du quotidien régional « Le Journal-Indépendance », à Charleroi, qui est hélas très rapidement tombé en faillite. J'ai ensuite été engagé par la Libre Belgique pour m'occuper des questions internationales. Je me suis toutefois très rapidement trouvé en charge de l'actualité politique nationale. Nous étions au début des années 80 marquées par les premières réformes de l'Etat, sujet qui ne devait pas passionner grand-monde au sein de la rédaction et qui a donc été confié au dernier stagiaire venu. Je suis donc devenu journaliste politique. Je le suis resté au Vif dont j'ai été l'un des cofondateurs en 1983 avant d'en devenir le rédacteur en chef en 1986. En 1989, à la demande de son rédacteur en chef

Yvon Toussaint, j'ai intégré la rédaction du Soir. Devenu rédacteur en chef adjoint en 1997 aux côtés de Guy Duplat, j'ai quitté le Soir en 2001. J'ai ensuite rapidement rejoint Le Monde qui ne disposait plus de correspondant en Belgique ce dont plusieurs lecteurs belges s'étaient plaints auprès de la rédaction. De 2001 à 2003, j'ai exercé la fonction de correspondant pour le Benelux du Monde. Après un passage au siège parisien du journal, je suis revenu en Belgique pour y reprendre ma fonction de correspondant élargie à certaines questions européennes, comme le portefeuille Justice Liberté Sécurité, ainsi qu'à l'actualité de l'OTAN. Je suis donc arrivé au Monde un peu par hasard mais au terme d'un assez long parcours. C'est évidemment un journal pour lequel j'ai énormément de respect et qui occupe, à mon avis, une place unique dans l'univers de la presse francophone. A cet égard, je me souviens d'ailleurs que, vers 13 ans, mon professeur de français à qui j'avais confié mon souhait de devenir journaliste m'avait invité à lire Le Monde et le Nouvel Observateur, ce qui n'a fait que renforcer ma vocation.

Quelles sont vos liens et votre regard sur le monde judiciaire, notamment eu égard à la récente affaire Fortis, et sur la profession d'avocat en particulier ?

Dans l'affaire Fortis, l'actualité politique a rejoint l'actualité judiciaire. J'avais déjà vécu pareille situation à la fin des années 80 et au début des années 90 lors des grandes affaires, Agusta-Dassault notamment, qui ont ébranlé la famille socialiste, mais pas seulement elle. Il y eut également l'affaire Dutroux au cours de laquelle on a aussi assisté à un télescopage du politique et du judiciaire. Dans ces moments-là, le journaliste politique que je suis doit devenir journaliste judiciaire. Après mon arrivée au Monde, le spectre s'est encore élargi. J'ai été amené à suivre les débats relatifs à la loi de compétence universelle, à la réforme des polices et à ses effets ainsi qu'aux législations anti-terroristes. Tous ces événements et situations m'ont évidemment amené à m'intéresser à l'actualité judiciaire. Avec l'affaire Fortis, j'ai eu réellement



Jean-Pierre Stroobants

## Le Monde

l'impression d'être devenu plus un journaliste judiciaire qu'un journaliste politique. Avec le recul, je regrette d'ailleurs de ne pas avoir suivi des études de droit. Je n'avais pas mesuré à l'époque l'importance que prendrait le droit dans la société dans laquelle nous vivons. Mon regard par rapport au pouvoir judiciaire et à la profession d'avocat est guidé par les avocats avec lesquels j'entretiens des relations professionnelles et personnelles. Les avocats sont souvent à la source de l'information, soit parce qu'ils sont sollicités par des journalistes, soit parce qu'ils sollicitent eux-mêmes les journalistes car une affaire dont ils se chargent présente à leurs yeux un intérêt pour le grand public. Tant les avocats que les journalistes sont des médiateurs. En travaillant ensemble, ils peuvent permettre de débloquer certaines situations.

On dénonce souvent le rôle des médias dans les « affaires », quel est votre sentiment sur ce sujet ?

Je ne veux pas être, ce que je rencontre trop souvent dans ma profession, un défenseur inconditionnel de tout ce qui se passe dans la presse et dans les médias en général. Par ailleurs, je suis bien en peine de parler des médias en général. Il est impossible de défendre de manière inconditionnelle tous les médias lorsqu'on constate les dérives auxquelles se livrent certaines chaînes de télévision ou certains titres de presse écrite. Je ne peux parler que de mon cas personnel et la situation du Monde pour lequel je travaille et que j'ai envie de défendre. Dès qu'un problème surgit et qu'un journaliste de presse écrite s'en fait l'écho, il est attaqué de toutes parts comme s'il en était l'auteur. C'est assez injuste. Surtout lorsqu'on voit l'impunité dont disposent ceux qui écrivent sur Internet et dont l'information n'est jamais vérifiée ou recoupée. Le journaliste ne fait qu'informer, il n'est pas responsable des événements qu'il relate. Je crois que la presse doit pouvoir continuer à exercer un rôle de contre-pouvoir, ce qui signifie qu'elle doit s'astreindre à une certaine discipline qui n'est hélas à l'heure actuelle pas suivie par tous. Or, c'est essentiel.

Percevez-vous une grande différence entre la presse belge et la presse française ?

Je dirais d'abord qu'il n'y a pas à proprement parler de presse belge mais deux presses, l'une francophone l'autre néerlandophone, avec leurs spécificités. Il s'agit vraiment de deux univers médiatiques distincts. Ce qui distingue certainement la presse française de la presse francophone belge, c'est le lien entre la presse et le pouvoir politique et, en France, une certaine révérence de celle-ci vis-à-vis de celui-là. Les journalistes francophones belges sont plus proches des citoyens et d'une certaine manière plus libres dans leurs analyses et leurs critiques du pouvoir politique. Le président Sarkozy qui, plus qu'aucun autre président français avant lui, a pris conscience de l'importance du médiatique, réunit ainsi à intervalles réguliers ses ministres et conseillers afin de déterminer les thèmes et les phrases qui vont être diffusés dans le grand public. Il se sert donc de la presse, parfois à son insu. Hormis pour Le Monde et quelques autres, l'indépendance des journaux me semble aujourd'hui moindre en France qu'elle ne l'est en Belgique. A cet égard d'ailleurs, je crois que la France a atteint aujourd'hui la cote d'alerte.

# Échos de la Conférence

La Grande conférence  
de Luc Ferry



Le 30 novembre 2009, le philosophe et écrivain, Luc Ferry qui fut ministre de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche de la république française de 2002 à 2004 nous a fait le plaisir de nous entretenir de sa philosophie de la mondialisation. Cet orateur hors pair a captivé un public venu nombreux au cours d'une soirée riche en enseignement et en dialogue sur le réenchancement du monde.



La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune tenait son congrès annuel au mois de décembre. A cette occasion, était organisé un concours de plaidoirie auquel participaient onze jeunes avocats venant d'Amérique, d'Afrique et d'Europe. Pierre Huybrechts, commissaire de la Conférence, a remporté le troisième prix. Qu'il soit ici chaleureusement félicité.

# Agenda

des fournisseurs  
et services spécialisés

## Logiciels juristes



La qualité à la portée de tous

sa TOP SYSTEM  
112 Bd Lambermont • 1030 Bruxelles  
Tél. : 02 247 78 10 • Fax : 02 247 78 25  
<http://www.avonca.be>  
E-mail : [avonca@topsystem.be](mailto:avonca@topsystem.be)



Logiciels pour avocats

Email : [informa@cicero.be](mailto:informa@cicero.be)  
[www.cicero.be](http://www.cicero.be)

Tél. : 0800/91080



Le logiciel pour avocats  
qui a le vent en poupe !

[www.jurixpress.be](http://www.jurixpress.be) • [info@jurixpress.be](mailto:info@jurixpress.be)  
Tél. : 086 21 43 88 • Fax : 086 36 77 34



**Dlex** Le PREMIER  
logiciel de gestion  
de cabinets d'avocats  
certifié par Microsoft  
en Europe\*

\* Données Microsoft® Microsoft Product ID: P10712030572 - Zone EMEA - 20/12/2007  
CONSULTEZ-NOUS • 04/361 32 42 • [www.pyramiq.be](http://www.pyramiq.be)

## Signalisation bureaux



Signalisation

Etude, réalisation et pose  
[info@signa.be](mailto:info@signa.be)

02/511 70 80  
Photos sur [www.signa.be](http://www.signa.be)

## Traducteurs jurés



Toutes langues - délais rapides

Chaussée de Wavre 2041 • 1160 Bruxelles  
Tél. : 02 735 55 95 • Fax : 02 733 67 28  
E-mail : [info@aliaslanguages.be](mailto:info@aliaslanguages.be)



Chantal Vankeijenbergh & Serge Lanciers  
Traductions jurées ou non  
tous domaines - toutes langues

848 Chée d'Alseberg (Bureau B13/B14) 1180 Bxl (Globe) :  
8h30/17h30 du lundi au vendredi  
Tél. : 02 376 10 98 / 0495 221 229 • Fax : 02 376 94 30  
Courriel : [chantal.v@chavana.com](mailto:chantal.v@chavana.com) - [chantal.vkb@skynet.be](mailto:chantal.vkb@skynet.be)

## Pension complémentaire



Caisse de prévoyance  
des avocats, des huissiers de justice  
et autres indépendants OFF

Avenue de la Toison d'Or 64  
1060 Bruxelles  
Tél. : 02 534 42 42 • Fax : 02 534 43 43  
[info@cpah.be](mailto:info@cpah.be) • [www.cpah.be](http://www.cpah.be)

## Traiteur

LES FRERES  
DEBEKKER

95 Rue Charles Degroux  
1040 Bruxelles  
Tél. : 02 736 00 40 • Fax : 02 736 67 00

## Destruction d'archives



Destruction and Recycling in Total Security

Destruction d'archives aux normes Din 32757-1  
Remise de certificat

## Détectives

### DE CUYPER Brothers

Intelligence économique, preuves, constatations,  
enquête, surveillance, filature. Expertise

Affaires nationales & internationales  
Agences affiliées dans le monde entier  
certifiées par ISIS, WAD, ABI, INTELNET, CII etc..

502 Avenue Louise • 1050 Bruxelles  
[www.decuypers.net](http://www.decuypers.net) • [decuypers@skynet.be](mailto:decuypers@skynet.be)  
Tél. : +32 (0) 2 649 44 88  
Fax : +32 (0) 71 59 50 53

## Spectacles



Saison 2009-2010  
27 spectacles !

PLURITHÉÂTRE asbl  
rue de l'Escaut, 112A • 1080 Bruxelles  
Tél. : 02 427 14 44  
[www.pluritheatre.be](http://www.pluritheatre.be)

## Service social



Fonds de solidarité  
des avocats  
et des huissiers de justice ASBL

Avenue de la Toison d'Or 64  
1060 Bruxelles  
Tél. : 02 534 42 42 • Fax : 02 534 43 43  
[info@cpah.be](mailto:info@cpah.be) • [www.cpah.be](http://www.cpah.be)

## Fourniture de bureau

S.A. ODENDHAL

Tout pour le bureau

NOUVEAU ! COMMANDEZ EN LIGNE :  
[www.odendhal.be](http://www.odendhal.be)

65b Rue de la Régence  
1000 Bruxelles  
Tél. : 02 512 13 83 • Fax : 02 511 42 93

## Gestion d'archives



Notre métier,  
chouchouter vos archives

Rue de Theux, 19 • 1040 Bruxelles  
Tél. : 02 647 33 01 • Fax : 02 646 28 85  
E-mail : [archives.conseil@swing.be](mailto:archives.conseil@swing.be)

## Petites annonces

Une rubrique vous est ouverte pour l'insertion de petites annonces, que vous désiriez louer un bureau, chercher un collaborateur ou un secrétaire, vendre vos codes, etc. Des prix spéciaux sont réservés aux avocats, pour autant qu'il s'agisse d'annonces liées directement à l'activité professionnelle.

Adressez-vous à RP & C sprl.  
E-mail [info@rpc.be](mailto:info@rpc.be) tél. 02 344 52 20  
fax. 02 343 61 72

## Cotisations

Le paiement de la cotisation au jeune barreau de Bruxelles permet de participer à prix réduits à la plupart de nos activités. En outre seuls les membres effectifs en ordre de cotisation sont admis à participer aux prix organisés par la Conférence du jeune barreau et aux élections en fin d'année judiciaire. Pour l'année judiciaire 2009-2010, les cotisations sont les suivantes :

### Membres effectifs :

- avocats stagiaires : 15 €
- avocat inscrits au tableau et :
  - ayant moins de 10 ans d'inscription : 50 €
  - ayant plus de 10 ans d'inscription : 75 €

### Membres affiliés :

- conjoints non avocats d'avocats stagiaires : 15 €
- conjoints non avocats d'avocats inscrits au tableau : 50 €
- membre de la communauté judiciaire : 85 €
- autres sympathisants : 100 €

La cotisation est à verser au compte n° 630-0215121-34 de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles en mentionnant le nom de l'inscrit.

# Calendrier

## En bref

**Mercredi 3 février à 20h :**  
Palais littéraire et artistique de Jérôme de Brouwer « La peine de mort »

--

**Mardi 9 février à 12h :**  
Mini recyclage en droit administratif

--

**Lundi 22 février à 20h :**  
Grande conférence d'Eric Dupond-Moretti

--

**Jeudi 25 février à 20h :**  
Conférence de Bruno Dayez  
« le jury au cinéma »

--

**Vendredi 26 février à 14h :**  
Colloque sur la procédure devant la Cour européenne des droits de l'homme

**Vendredi 5 mars à 22h :**  
Soirée Mirano

--

**Jeudi 11 mars à 20h :**  
Palais littéraire et artistique de Gérard Leroy « Mythologies grecque et romaine amusantes. Des dieux et déesses très humains »

--

**Mercredi 17 mars à 20h :**  
Spectacle de danse « Songe d'une nuit d'Egypte »

--

**Jeudi 18 mars à 9h :**  
Colloque « Preuve et information dans la vie des sociétés »

--

**Mardi 23 mars à 20h :**  
Théâtre « Libre de tuer »

### Infos légales

La Conférence est éditée par l'ASBL La Conférence du jeune barreau de Bruxelles dont le siège social est établi Place Poelaert, 1 à 1000 Bruxelles et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0409.298.626.

### Editeur responsable :

Marc Dal, Rue de l'Aurore, 18 - 1000 Bruxelles  
tél. : 02 627 10 27 fax. : 02/627.10.50  
mail : [marc.dal@dalvel.com](mailto:marc.dal@dalvel.com)

Rédacteur en chef : Marie Dupont  
Secrétaire de rédaction : Catherine Delhez  
Comité de rédaction : François Collon, Cécile Detaille et Miguel Troncoso Ferrer

Site internet : [www.cjbb.be](http://www.cjbb.be)  
Régie publicitaire : RP&C 145, rue Meyerbeer – 1180 Bruxelles  
tél. : 02 344 52 20 [www.rpc.be](http://www.rpc.be)

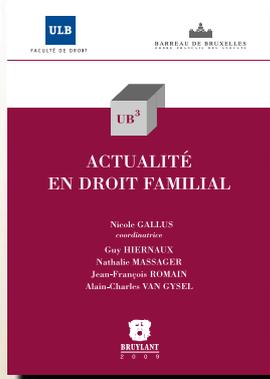


**BRUYLANT**

**Actualités en droit familial**

Nicole Gallus (coordinatrice)

2009  
160 pages • 48 €



**Droit du travail ou droit de la concurrence sociale ?**

Marc Rigaux

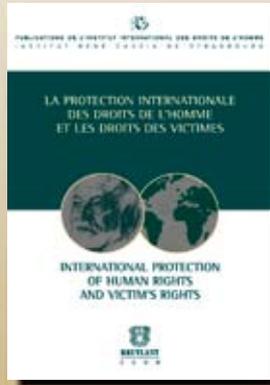
2009  
218 pages • 45 €



**La protection internationale des droits de l'homme et les droits des victimes**

**International protection of human rights and victim's rights**

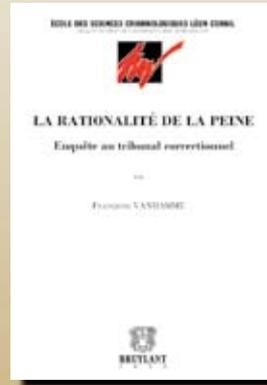
2009  
266 pages • 38 €



**La rationalité de la peine**

Françoise Vanhamme

2009  
366 pages • 48 €



**Le droit des affaires en évolution (20) Tendensen in het bedrijfsrecht**

2009  
374 pages • 55 €



**Les droits culturels et sociaux des plus défavorisés**

Sous la direction de Marc Verdussen

2009  
643 pages • 110 €



**Les politiques de protection des personnes handicapées en Europe et dans le monde**

Augustin Boujeka (dir.)

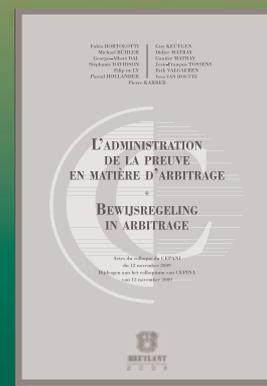
2009  
364 pages • 45 €



**L'administration de la preuve en matière d'arbitrage**

**De bewijsregeling in arbitrage**

2009  
310 pages • 45 €



**Consultez et commandez nos ouvrages sur [www.bruylant.be](http://www.bruylant.be)**

Rue de la Régence 67 • 1000 Bruxelles • Tél. 02 512 98 45 • Fax 02 511 72 02 • [info@bruylant.be](mailto:info@bruylant.be)